

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.01125

**DÉCISION MODIFICATIVE DE LA DÉCISION N°2023.01029 -
PRESTATIONS DE SERVICE DE GESTION DES MÉDIAS
SOCIAUX ET E-RÉPUTATION POUR SAINT-ETIENNE
MÉTROPOLE AVEC LA SOCIÉTÉ MELTWATER**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R.2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la décision n°2023.01029 relative à la passation d'un marché avec la société Meltwater, sise Roterstraße 22, 10245 Berlin - Allemagne,

CONSIDERANT le besoin de modifier la décision précitée au regard du cahier des charges dudit marché et de la durée,

DECIDE

ARTICLE 1

L'article 2 de la décision n°2023.01029 est modifié comme suit :

Le montant de la prestation est de 5 800 € TTC par an. La durée de l'abonnement est de deux ans, soit du 01 novembre 2023 au 31 octobre 2025.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget des exercices 2023 et suivants, chapitre 011, article 6228, destination MULTI.

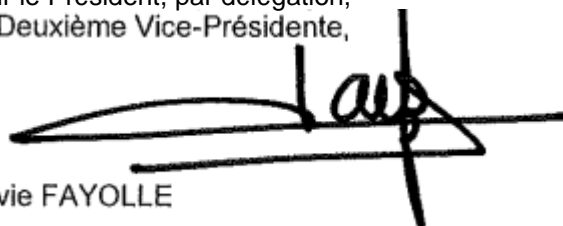
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/11/2023
Pour le Président, par délégation,
La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

RECU EN PREFECTURE

Le 14 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231027-C20230112510

Date de mise en ligne : 14 novembre 2023